

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

G/TBT/CS/N/26

29 janvier 1996

(96-0352)

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: anglais

Conformément au paragraphe C du Code de pratique pour l'élaboration, l'adoption et l'application des normes figurant à l'Annexe 3 de l'Accord de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce, "les organismes à activité normative qui auront accepté ou dénoncé le présent Code en adresseront notification au Centre d'information ISO/CEI à Genève". La notification ci-après, transmise au Secrétariat par le Centre d'information ISO/CEI, est distribuée aux Membres pour information.

NOTIFICATION AU TITRE DU PARAGRAPHE C DU CODE DE PRATIQUE DE L'OMC CONCERNANT LES OBSTACLES TECHNIQUES AU COMMERCE

(Notification d'acceptation du Code de pratique de l'OMC concernant
les obstacles techniques au commerce)

Pays/Territoire douanier/Arrangement régional: <u>INDE</u>		
Nom de l'organisme à activité normative: Bureau of Indian Standards (Institut indien de normalisation)		
Adresse de l'organisme à activité normative: Manak Bhawan 9 Bahadur Shah Zafar Marg New Delhi 110 002		
Téléphone: + 91 11 323 0910 + 91 11 323 7991	Télex: + 91 11 323 4062 + 91 11 323 9399	Téléfax: 3165870 BIS IN
Courrier électronique: -		
Type d'organisme à activité normative: <input checked="" type="checkbox"/> institution du gouvernement central* <input type="checkbox"/> institution publique locale *organe réglementaire <input type="checkbox"/> organisme non gouvernemental		
Champ des activités normatives actuelles et prévues: Elaboration de normes, certification de produits, certification de systèmes de contrôle de la qualité, essai de produits, information technique, formation et promotion de la normalisation		
Date: 19 décembre 1995		